

P.P.R. DE BARCELONNETTE

ZONE ROUGE : R12

Localisation : Rive droite de l'Ubaye en amont du Pont Long et rive gauche de l'Ubaye en amont du Bachelard.

Aléa : Inondation torrentielle et affouillements de berges.

Toute occupation et utilisation du sol, de quelques natures qu'elles soient, sont interdites, à l'exception de celles décrites ci-après.

■ SONT AUTORISES

Sous réserve des autres réglementations en vigueur, et à condition qu'elles n'aggravent pas les risques, n'en provoquent pas de nouveaux, ne présentent qu'une vulnérabilité restreinte et qu'elles prennent en compte les caractéristiques techniques des phénomènes :

- Tous travaux et aménagements de nature à réduire les risques.
- Les équipements nécessaires au fonctionnement des activités de service public à l'exclusion des ERP du 1^{er} groupe et des services de secours.
- La traversée par des pistes, chemins ou routes.
- Les constructions et installations liées aux activités sportives et de loisir sans occupation humaine permanente et à vulnérabilité réduite.

■ PRESCRIPTIONS

- Entretien et nettoyage du lit (maîtres d'ouvrages : commune et propriétaires privés).
- Entretien des protections existantes (maîtres d'ouvrages : commune, Conseil Général et propriétaires privés).

■ RECOMMANDATIONS :

- Mise en œuvre des mesures contenues dans l'étude ETRM et INPG de 1997.
- Renforcement des protections existantes (maîtres d'ouvrages : commune, Conseil Général et propriétaires privés).

■ MESURES DE SAUVEGARDE :

- Mise en œuvre d'un plan communal de sauvegarde concernant les crues de l'Ubaye.